

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

01

2022

02

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 14 mars 2022  
Convocation du : 07 mars 2022

Nombre de Conseillés :  
En exercice : 17  
Présents : 7  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à dix-neuf heures quinze, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués par la présidente, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

**RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois**

**Présents :**

Véronique CORTINOVIS, Anne-Sophie RAMPON, Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, Janine GOURDIN, Dominique GOYARD, Edith MAGAT, Nadia NASRI.

**Représentés :**

Annie MACIOCIA a donné pouvoir à Véronique CORTINOVIS  
Annick PANTEL a donné pouvoir à Véronique CORTINOVIS  
Jean-Marc CURTET a donné pouvoir à Nathalie THIMEL-BLANCHOZ  
Catherine BARCELLINO a donné pouvoir à Anne-Sophie RAMPON  
Eliane PAYA a donné pouvoir à Edith MAGAT  
Nicole RAMPON a donné pouvoir à Nadia NASRI  
Christine THOMAS a donné pouvoir à Anne-Sophie RAMPON

**Absents :**

Caroline TERRIER, Christine PEREZ, Valérie BERGER

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie RAMPON

Madame la Vice-Présidente expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du CCAS.

En effet, il convient de créer un poste de médecin référent contractuel sur la base de 60 heures annuelles, soit 5 heures mensuelles.

Le médecin référent aura pour missions de rencontrer les usagers de l'Accueil de jour social, afin de vérifier, lors de leur inscription, que leur état de santé ne soit pas incompatible avec l'offre d'accueil. Il interviendra également lors des temps d'animation pour réadapter, si nécessaire, les projets de vie individualisés.

Il convient également de convertir le poste d'agent social à 28 heures semaine contractuel, en poste titulaire afin de régulariser la situation d'un agent qui occupait ce poste en qualité de contractuel depuis 2017.

Il est proposé au Conseil d'Administration de modifier le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration,  
Où les explications de Madame la Vice-Présidente,  
Après avoir pris connaissance du dossier, A L'UNANIMITE

**DECIDE :**

- de procéder à la création d'un poste de médecin référent contractuel sur la base de 60 heures annuelles
- de modifier un poste d'agent contractuel à temps partiel de 28 heures hebdomadaires en poste titulaire
- de modifier le tableau des emplois du CCAS tel qu'annexé à la délibération

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Vice-Présidente,

Christine CORTINOVIS

**TABLEAU DES EMPLOIS CCAS AU 14 MARS 2022**

**POSTES TITULAIRES OU STAGIAIRES**

CADRES D'EMPLOIS	Postes Ouverts à temps complet	Postes Ouverts à temps non complet	Postes Pourvus
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
AGENT SOCIAL à 35 H	1		0
AGENT SOCIAL à 32 H		1	0
AGENT SOCIAL à 28 H		1	0
AGENT SOCIAL à 25 H		1	1
AGENT SOCIAL à 24 H		1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
ADJOINT TECHNIQUE à 8 H		1	1

**POSTES CONTRACTUELS**

MEDECIN REFERENT		1	0
AGENT SOCIAL à 28 H		1	1
PSYCHOLOGUE à 21 H		1	0
REEDUCATEUR Fonctions ARTHERAPEUTE à 7 H		1	0

